

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SAMEDI 9 AVRIL 2016**

**PROCES VERBAL**

L'an deux mille seize, et le neuf avril à 09 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 1<sup>er</sup> avril 2016, à Marcillac Saint Quentin, salle de réunion du SICTOM à la Borne 120, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président. Benoit SECRESTAT est désigné comme secrétaire de séance.

**Présents** : ALDRIN Patrick, ASTIE Jean-Luc, BONDONNEAU Romain, CABANEL Marlies, CHAUMEL Jean-Marie, COLARDEAU TRICHET Sophie, COQ-LEFRANCQ Hélène, CROUZILLE Patrick, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELIBIE Didier, DOURSAT Jean-Pierre, DROIN Jean-Fred, FAUGERE Gisèle, KNEBLEWSKI Michel, LAMOUREUX Christian, LE GOFF Anick, MANET Roland, MARGAT Marie-Louise, MELOT Philippe, NICOLAS Jeannine, PASSERIEUX Alain, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, ROUANNE Jeanne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, TRAVERSE Frédéric, VEYRET Daniel.

**Procurations** : CLOUP Etienne à ALDRIN Patrick, DUVAL Franck à MELOT Philippe, VENANCIE Bernard à DOURSAT Jean-Pierre.

**Absents excusés** : CASTAGNAU Jean-Claude, MARTINET Jean-François, TREMOUILLE Thierry, VALETTE Marie-Pierre, VANIERE Julien.

L'an deux mille seize, et le vingt et un mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 14 mars 2016 à Sarlat la Canéda, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président. Patrick ALDRIN est désigné comme secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 21 Mars 2016**  
Approuvé à l'unanimité.

**I/ ADMINISTRATION GENERALE**

**N°2016-30– Modification du Tableau des effectifs : Création de poste**

*Rapporteur : Philippe Melot*

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à compter du 1er juin 2016, autorise la modification correspondante au tableau des effectifs et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2016.

**N°2016-31 – Office du tourisme Sarlat-Périgord Noir : Remplacement d'un membre au sein du comité de direction**

*Rapporteur : Le Président*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne en qualité de représentant de la Communauté de communes du Sarlat-Périgord Noir pour siéger au sein du Comité de direction de l'Office de Tourisme Sarlat-Périgord Noir : BONDONNEAU Romain.

## II/ FINANCES

### N°2016-32 - Protection et mise en valeur des cours d'eau : bilan 2015 et programmes d'Actions 2016

Rapporteur : *Frédérique Traverse*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte du bilan des opérations réalisées en 2015, sollicite les aides de l'Agence de l'eau, du Conseil Départemental et du Conseil Régional pour les subventions indiquées dans la délibération et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.

### N°2016-33 - Taux de la fiscalité mixte et de la Contribution Foncière des Entreprises Unique (CFEU) 2016

Rapporteur : *Philippe Melot*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les taux comme suit :

Nature de la Taxe	Bases Prévisionnelles 2016	Vote des taux 2016	Produits attendus 2016
Taxe d'habitation	26 051 000	9,00 %	2 344 590 €
Taxe foncière bâti	21 475 000	2,53 %	543 318 €
Taxe foncière non bâti	365 500	14,38 %	52 559 €

Il fixe le taux de la CFE à 28,38 %.

Le Président rappelle que ces augmentations de taux représenteront en moyenne une augmentation d'environ 8 € par foyer par an sur 4 ans ou 0,67 ct par mois.

M Henrot présente les chiffres ainsi que des comparaisons avec les niveaux d'imposition moyens départementaux et nationaux.

Romain Bondonneau et Hélène Coq-Lefrancq précisent qu'ils voteront les augmentations de taux pour être en cohérence avec leur vote favorable pour le projet de la médiathèque mais qu'ils s'abstiendront sur le budget. A leurs sens, il faut noter des fragilités structurelles importantes dues notamment à des emprunts trop nombreux et à certains choix de gestion.

Anick Le Goff, pour sa part, votera également favorablement pour l'augmentation des taux mais s'abstiendra sur le budget. Elle remarque l'importance des transferts de compétences vers les communautés de communes et que, désormais les gros investissements se feront au niveau intercommunal.

Michel Kneblewski précise, qu'au contraire de ses collègues intervenus précédemment, il a voté contre le projet de médiathèque mais, que dans la mesure où il a été adopté, il mettra en œuvre tout ce qui est nécessaire à sa bonne réalisation. Aussi, il votera pour l'augmentation des taux.

Philippe Melot indique qu'en effet le projet de médiathèque ayant été voté et il faut aujourd'hui voter les augmentations de taux. Il précise que celles-ci ne sont pas suffisantes et qu'il faut prévoir d'augmenter le CFE de 30 % en 3 ans.

Benoit Secrestat rappelle que ces augmentations ne serviront pas uniquement à financer le projet de médiathèque mais tous les projets portés par la CCSPN : médiathèque, France Tabac, Borne 120, Bâtiment 6 ...

## N°2016-34 -Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2016

Rapporteur : Philippe Melot

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux de la TEOM 2016 comme suit :

Communes	Base 2016	Taux 2016	Coût du service 2016
Beynac et Cazenac	653 798	15,32%	100 184,00 €
La Roque Gageac	678 084	13,30%	90 200,00 €
Marcillac Saint-Quentin	655 000	12,33%	80 754,00 €
Marquay	541 413	11,71%	63 381,00 €
Proissans	813 783	9,70%	78 947,00 €
St André Allas	674 968	12,25%	82 706,00 €
St Vincent Cosse	498 352	8,25%	41 109,00 €
St Vincent Paluel	210 797	11,93%	25 143,00 €
Ste Nathalène	462 466	12,55%	58 033,00 €
Sarlat La Canéda	13 456 142	15,05%	2 025 370,00 €
Tamniès	370 029	15,21%	56 285,00 €
Vézac	801 491	10,87%	87 102,00 €
Vitrac	1 115 917	10,11%	112 837,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 932 240</b>	<b>13,86%</b>	<b>2 902 051,00 €</b>

## N°2016-35 - Attribution de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) 2016

Rapporteur Philippe Melot

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'octroi d'une Dotation de Solidarité Communautaire au titre de l'année 2016 selon les montants définis ci-dessous dont le montant total s'élève à 508 218,11 euros et dit que les montants correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2016.

	DSC de base	DSC 2015	<b>DSC 2016</b>
BEYNAC & CAZENAC	4 573,30 €	3 429,98 €	<b>2 972,65 €</b>
LA ROQUE GAGEAC	3 747,33 €	2 810,50 €	<b>2 435,76 €</b>
MARCILLAC ST QUENTIN	27 503,24 €	20 627,43 €	<b>17 877,11 €</b>
MARQUAY	21 654,24 €	16 240,68 €	<b>14 075,26 €</b>
PROISSANS	33 462,40 €	25 096,80 €	<b>21 750,56 €</b>
SAINT ANDRE D'ALLAS	6 886,04 €	5 164,53 €	<b>4 475,93 €</b>
SAINT VINCENT DE COSSE	3 399,55 €	2 549,66 €	<b>2 209,71 €</b>
SAINT VINCENT LE PALUEL	8 697,34 €	6 523,01 €	<b>5 653,27 €</b>
SAINTE NATHALENE	21 307,60 €	15 980,70 €	<b>13 849,94 €</b>
SARLAT	619 792,55 €	464 844,41 €	<b>402 865,16 €</b>
TAMNIES	17 582,63 €	13 186,97 €	<b>11 428,71 €</b>
VEZAC	5 529,70 €	4 147,28 €	<b>3 594,31 €</b>
VITRAC	7 738,10 €	5 803,58 €	<b>5 029,77 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>781 874,02 €</b>	<b>586 405,52 €</b>	<b>508 218,11 €</b>

## N°2016-36 – Création d'un Budget Annexe : Résidence Habitat Jeunes

Rapporteur : Philippe Melot

Les membres du Conseil communautaire, après avoir entendu les motifs, à l'unanimité, approuve la création d'un Budget annexe « Résidence habitat jeunes ».

## N°2016-37 - Budget primitif 2016 - Budget Principal

Rapporteur : Philippe Melot

Vu le projet dressé et la présentation des informations financières essentielles, les membres du Conseil communautaire, après avoir entendu les motifs, 28 voix pour et 3 abstentions (Romain Bondonneau, Hélène Coq-Lefranc et Anick Le Goff) , arrête aux sommes portées, les prévisions de recettes et le montant des dépenses à opérer pour l'exercice 2016 au titre de ce budget primitif et s'élevant à :

Fonctionnement :	12 605 620,85 €
Investissement :	3 674 813,75 €

Il décide de voter les dépenses et les recettes par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement soit :

Fonctionnement					
Chapitre	Libellé	Dépenses	Chapitre	Libellé	Recettes
011	Charges à caractère général	902 850,00 €	002	Excédent antérieur reporté	1 093 418,85 €
012	Charges de personnel	1 801 920,00 €	013	Atténuation de charges	234 000,00 €
014	Reversement FNGIR	355 504,00 €	70	Produits des services	191 400,00 €
022	Dépenses imprévues	161 760,00 €	042 - 72	Travaux en régie	350 000,00 €
023	Virement à la section d'inv.	1 526 265,51 €	73	Impôts et taxes	9 075 850,00 €
042	Amortis. + Transferts	300 000,00 €	74	Dotations - subventions	1 619 102,00 €
65	Autres charges de gestion	1 673 918,00 €	75	Autres prod	36 850,00 €
66	Charges financières	275 000,00 €	77	Prod exceptionnels	5 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	400,00 €			
739	Reversements	5 608 003,34 €			
<b>TOTAL</b>		<b>12 605 620,85 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>12 605 620,85 €</b>
Investissement					
Chapitre	Libellé	Dépenses	Chapitre	Libellé	Recettes
020	Dépenses imprévues	107 325,28 €	001	Excédent antérieur reporté	989 094,24
040	Trx en régie	350 000,00 €	021	Virement de la sect de fonc	1 526 265,51 €
16	Emprunts et dettes	790 510,00 €	040	Amortis & cessions	300 000,00 €
204	Subv d'équipement		10222	FCTVA	294 000,00 €
			16	Emprunt	- €
			165	Cautions	400,00 €
102	Réseau de lectue	398 000,00 €	102	Réseau de lectue	100 000,00 €
104	Cuze & Enéa	43 600,00 €	104	Cuze & Enéa	29 861,00 €
106	Ecole de Musique	3 000,00 €	106	Ecole de Musique	- €
107	Forêt de Campagnac	6 103,20 €	107	Forêt de Campagnac	- €
108	P.F.M.B.	5 000,00 €	108	P.F.M.B.	- €
110	OCM	30 000,00 €	110	OCM	30 000,00 €
112	Améngt Bureaux § bâti	51 690,00 €	112	Améngt Bureaux	- €
115	Signalisation routière	112 500,00 €	115	Signalisation routière	- €
117	Pôle Economique et Administratif	425 000,00 €	117	Pôle Economique et Administratif	125 000,00 €
119	Voirie	1 069 925,27 €	119	Voirie	180 193,00 €
120	Résidence Habitat Jeunes	33 860,00 €	120	Résidence Habitat Jeunes	- €
121	Urbanisme	248 300,00 €	121	Urbanisme	100 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 674 813,75 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>3 674 813,75 €</b>

**N°2016-38 - Budget primitif 2016 - Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

Rapporteur : Philippe Melot

Vu le projet dressé, les membres du Conseil communautaire après avoir entendu les motifs, à l'unanimité, arrête aux sommes portées, les prévisions de recettes et le montant des dépenses à opérer pour l'exercice 2016 au titre de ce budget annexe primitif et s'élevant à :

Fonctionnement :	158 032,92 €
Investissement :	30 585,99 €

Il décide de voter les dépenses et les recettes par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement soit :

Fonctionnement					
Chapitre	Libellé	Dépenses	Chapitre	Libellé	Recette
022	Dépenses imprévues	9 525,00 €	002	Excédent de fonctionnement	76 999,92 €
023	Virement à la section d'investissement	27 507,92 €	70	Redevance d'assainissement	66 000,00 €
011	Charges à caractère général	40 500,00 €	74	Subvention d'équipement	15 033,00 €
012	Charges de Personnel	80 500,00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>158 032,92 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>158 032,92 €</b>
Investissement					
Chapitre	Libellé	Dépenses	Chapitre	Libellé	Recette
001	Déficit antérieur reporté	3 078,07 €	021	Virement de la section d'exploitation	27 507,92 €
20	Dépenses Imprévues	507,92 €	10	Excédent de fonctionnement	3 078,07 €
20	Immobilisations incorporelles	4 000,00 €			
21	Immobilisations corporelles	23 000,00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>30 585,99 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>30 585,99 €</b>

**N°2016-39 - Budget primitif 2016 - Budget annexe Zones d'Activités Economiques (ZAE)**

Rapporteur : Philippe Melot

Vu le projet dressé, les membres du Conseil communautaire, après avoir entendu les motifs, à l'unanimité, arrête aux sommes portées, les prévisions de recettes et le montant des dépenses à opérer pour l'exercice 2016 au titre de ce budget annexe primitif et s'élevant à :

Fonctionnement :	652 475,60 €
Investissement :	729 691,20 €

Il décide de voter les dépenses et les recettes par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement soit :

Fonctionnement					
Chapitre	Libellé	Dépenses	Chapitre	Libellé	Recette
002	Déficit de fonctionnement	95,00 €	71	Production stockée	537 345,60 €
011	Charges à caractère général	460 035,00 €	74	Dotations et Participations	115 000,00 €
042	Opérations d'ordre	192 345,60 €	77	Subventions exceptionnelles	130,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>652 475,60 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>652 475,60 €</b>
Investissement					
Chapitre	Libellé	Dépenses	Chapitre	Libellé	Recette
001	Déficit antérieur reporté	192 345,60 €	040	Opérations d'ordre	192 345,60 €
040	En cours de production de biens	537 345,60 €	024	Cessions des immobilisations	537 345,60 €
<b>TOTAL</b>		<b>729 691,20</b>	<b>TOTAL</b>		<b>729 691,20 €</b>

## N°2016-40 - Budget primitif 2016 - Budget annexe Résidence Habitat Jeunes

Rapporteur Philippe Melot

Vu le projet dressé, les membres du Conseil communautaire, après avoir entendu les motifs, à l'unanimité, arrête aux sommes portées, les prévisions de recettes et le montant des dépenses à opérer pour l'exercice 2016 au titre de ce budget annexe primitif et s'élevant à :

Fonctionnement :	10 000 €
Investissement :	2 817 900 €

Il décide de voter les dépenses et les recettes par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement soit :

Fonctionnement					
Chapitre	Libellé	Dépenses	Chapitre	Libellé	Recette
012	Charges de personnels	10 000,00 €	74	Dotations et subventions	10 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>10 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>10 000,00 €</b>
Investissement					
Chapitre	Libellé	Dépenses	Chapitre	Libellé	Recette
21	Immobilisations corporelles	60 000,00	10	Dotations, fonds divers	257 900,00 €
23	Immobilisations en cours	2 757 900,00	13	Subventions	1 965 000,00 €
			16	Emprunts et dettes	595 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 817 900,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>2 817 900,00 €</b>

## N°2016-41 - Subvention de fonctionnement à la Maison de l'Emploi (MDE) 2016

Rapporteur : Philippe Melot

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à la Maison de l'Emploi une subvention de 27 624 € dans le cadre de la compétence « développement économique », autorise le Président à signer la convention d'objectif 2016 et dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2016.

### III/ QUESTIONS DIVERSES

A l'initiative de Jean Fred Droin, comme la veille aux membres du conseil municipal de Sarlat, il est proposé aux membres du conseil communautaire de visiter le chantier de Lascaux 4 à Montignac. Des dates vont être proposées.

Michel Kneblewski intervient sur la nouvelle organisation du syndicat PPQ3V qui gère la piste cyclable Sarlat-Cazoulès. Suite à la mise œuvre du nouveau schéma de coopération intercommunal le syndicat va être dissout. Un nouveau syndicat devra être créé et il sera important de redéfinir les conditions d'interventions de chacun et notamment pour ce qui concerne les participations financières.

Anick Le Goff souhaite informer les membres du conseil communautaire que des suppressions de postes sont prévues au Centre d'Information et d'orientation de Sarlat et qu'une fermeture serait même envisagée. Elle tenait à rappeler l'importance et la nécessité d'une telle structure sur le territoire.